

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ PLÉNIER  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRACADIE  
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Le lundi 27 octobre 2025  
18h30**

Sont présents :	Denis Losier	Maire
	Pierre Morais	Maire suppléant
	Guy Basque	Conseiller
	Rita Benoit	Conseillère
	Thérèse Brideau	Conseillère
	Joanne Doiron	Conseillère
	Chantal Mazerolle	Conseillère
	Réaldine Robichaud	Conseillère
	Geoffrey Saulnier	Conseiller
	Dianna May Savoie	Conseillère
	Jean-Paul Loyer	Directeur général et greffier adjoint
	Linda Lanteigne	Secrétaire exécutive
Également présent : (Point 5.1)	Philippe Albert	Directeur de l'ingénierie et des infrastructures
Sont absents :	Yolan Thomas	Conseiller
	Joey Thibodeau	Greffier municipal

**1. MOT DE BIENVENUE**

Le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 18h30 approximativement et fait la lecture de l'ordre du jour.

Aucun citoyen n'est présent.

**Résolution: 2025-270-CP**

**Proposé par** Dianna May Savoie

**Appuyé par** Pierre Morais

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**2. PRÉSENCES ET DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS**

- Aucune.

### 3. POINTS DE DISCUSSION

#### 3.1 Modification au Plan rural - Zone N à Zone RC.

Pour information et suivi.

À la demande du conseil municipal à la réunion ordinaire du 14 octobre 2025, ce dossier est apporté à la présente réunion pour étude.

Un membre du comité demande si un rapport a été produit concernant les préoccupations liées aux odeurs dans certains secteurs. Le maire Denis Losier explique que des études ont été conduites par la municipalité il y a quelques années à 2 endroits en particulier. Il explique que des travaux effectués devraient contribuer à enrayer les odeurs, comme ceux qui étaient nécessaires aux centres de traitement d'eaux usées de Haut-Sheila et de Tracadie et qui devraient être complétés d'ici la fin de l'année financière en cours. Il ajoute que des travaux sur les systèmes de traitement UV aux centres de traitement d'eau ont également été effectués dans les dernières années et que du creusage a été fait dans certains secteurs pour libérer les points d'entrée et de sortie de l'eau.

Un membre du comité demande quelle serait la zone tampon boisée entre la lagune et les limites du terrain. Le maire explique que l'administration municipale et les promoteurs du projet immobilier pourraient s'assurer qu'un équilibre d'infrastructure et de végétation soit observé, mais qu'il n'y a actuellement pas de renseignement à ce sujet.

Un membre du comité demande si le projet immobilier fait partie de la zone acceptée par le conseil municipal, en respectant les critères pour le logement abordable. Le maire explique que les critères ont été respectés pour permettre le projet immobilier.

Un membre du comité demande si les entrepreneurs sont venus présenter leur projet au conseil municipal. Le maire répond que non. Le membre du comité émet ses préoccupations concernant la zone tampon pour ce projet. Le maire répond que le Plan rural est clair et que le comité de révision et de planification de la CSRPA a autorisé le projet. Il ajoute qu'il n'y a habituellement pas de zone tampon pour un projet immobilier. Le membre du comité demande si l'administration municipale pourrait fournir un rapport concernant une zone tampon dans l'éventualité d'un afflux d'égout lors d'une inondation, afin de continuer de travailler avec les promoteurs et les personnes préoccupées par le site du projet. Le maire répond que le centre de traitement des eaux usées est très loin du site du cours d'eau. Le membre du comité demande si les promoteurs du projet ont fait une demande de financement à travers le programme des logements abordables. Le maire répond que les entrepreneurs vont établir l'éligibilité de leur projet à l'une des politiques sur le logement abordable adoptées la semaine dernière.

Il ajoute que les promoteurs doivent avoir le droit de construire avant de faire une demande pour du financement du programme pour les logements abordables.

Le maire informe les membres du comité qu'ils devront éventuellement prendre la décision de couper ou non les arbres se trouvant sur le terrain municipal où se trouve la lagune du centre de traitement des eaux usées, pour une question d'esthétique.

**Résolution: 2025-271-CP**

**Proposé par** Chantal Mazerolle

**Appuyé par** Rita Benoit

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale d'apporter l'arrêté 030-29-2019 intitulé « Arrêté modifiant le Plan rural de la Municipalité régionale de Tracadie » pour la 3<sup>e</sup> lecture et la lecture intégrale.

**ADOPTÉE**

**Résolution: 2025-272-CP**

**Proposé par** Rita Benoit

**Appuyé par** Joanne Doiron

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale d'apporter au comité les détails de la superficie du terrain situé autour de la lagune de Tracadie.

**ADOPTÉE**

**3.2 Préoccupations concernant la présence d'itinérants.**

Pour information et suivi.

L'administration municipale présente une lettre d'un propriétaire d'établissement qui émet ses préoccupations concernant la présence de personnes itinérantes à proximité de son établissement. Le propriétaire souhaite savoir quel est le plan de la municipalité pour faire face à cette problématique concernant la présence d'itinérants.

Un membre du comité demande ce que l'administration municipale et le Service de la sécurité publique font dans l'immédiat pour adresser ce problème et trouver des solutions. Le maire répond que suite au rejet du projet d'ouverture d'un centre de réchauffement l'an dernier, le Service de la sécurité publique attend que le conseil municipal prenne des dispositions concernant les itinérants. Le maire ajoute que la CSRPA, maintenant responsable du dossier des itinérants, fait actuellement circuler un sondage afin d'avoir des idées concernant des centres de réchauffement au niveau de la Péninsule acadienne.

Le maire mentionne qu'à titre de maire siégeant sur le conseil de la CSRPA, il a émis la suggestion que les plus grandes municipalités, soit Caraquet, Tracadie et Shippagan, soit en mesure de déterminer un endroit pour un centre réchauffement dans leur municipalité. Le maire ajoute qu'il appartient au conseil municipal, avec l'administration municipale, de déterminer où et comment on peut ouvrir un centre de réchauffement pour les itinérants et d'établir un plan.

Le maire informe le comité qu'il a été mentionné lors d'une réunion de la CSRPA que l'ouverture de centres de refroidissement l'été dernier n'avait suscité aucune résistance, mais l'ouverture d'un centre de réchauffement suscite une opposition, alors que ce sont probablement les mêmes personnes qui en bénéficient.

Un membre du comité demande si le Service de la sécurité publique a vérifié les lieux de l'établissement de l'entrepreneur pour voir ce qui peut être fait pour améliorer la situation. Le maire explique que le Service de la sécurité publique n'a pas le mandat de gérer les itinérants et que cela relève de la GRC. Il mentionne que les itinérants sont présents partout, et qu'ils vont être de plus en plus visibles en raison du temps froid à venir. Il ajoute que le sujet n'est jamais revenu à la table du conseil avant la réunion de ce soir depuis les démêlés de la maison à Six Roads. Il mentionne que plusieurs entrepreneurs lui demandent régulièrement ce que la municipalité va faire concernant la présence des itinérants.

Un membre du comité demande s'il serait possible d'ouvrir un centre de réchauffement au Marché Centre-Ville, parce qu'un centre de refroidissement avait été ouvert à cet endroit l'été dernier. Le maire répond que cela ne serait pas possible en raison des nombreuses activités se déroulant au Marché Centre-Ville qui devraient être annulées durant des semaines ou des mois lorsque la température descend en dessous de -10 degrés.

Un membre du comité demande si la CSRPA a produit un rapport sur les itinérants. Le maire répond que les résultats de l'étude de la CSRPA sur l'itinérance dans la Péninsule acadienne sortiront à la fin de l'hiver 2026.

Après discussions, le maire demande aux membres du comité s'ils ont des suggestions d'endroit où établir un centre de réchauffement pour itinérants dans la municipalité pour l'hiver prochain. Il ajoute que toute suggestion peut être acheminée à Cédric Landry à la CSRPA.

Un membre du comité mentionne que les itinérants sont établis depuis deux (2) hivers dans le bâtiment de baseball et le banc des joueurs (dugout) du Parc de baseball Raoul Losier et demande s'il serait possible d'y établir un centre de réchauffement pour les itinérants pour l'hiver prochain.

**Résolution: 2025-273-CP**  
**Proposé par** Réaldine Robichaud  
**Appuyé par** Joanne Doiron

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale que le bâtiment de baseball du Parc de baseball Raoul Losier soit considéré comme un centre de réchauffement pour itinérants pour l'hiver prochain et de faire les démarches avec le Diocèse de Bathurst pour une possibilité d'avoir cette ouverture.

**ADOPTÉE**

Un membre du comité demande si la CSRPA aidera la municipalité si elle désigne un endroit pour établir un centre de réchauffement. Le maire répond que oui car la CSRPA est responsable du dossier des itinérants.

### **3.3 Demande d'appui au projet de modernisation du gymnase.**

Pour information et suivi.

L'administration municipale présente une demande d'appui formel de la municipalité, sous forme d'une lettre officielle, au projet de modernisation du gymnase de la Polyvalente W.-A.-Losier.

**Résolution: 2025-274-CP**  
**Proposé par** Joanne Doiron  
**Appuyé par** Chantal Mazerolle

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de faire une lettre d'appui au Comité du gymnase communautaire de la Polyvalente W.-A.-Losier pour le projet de modernisation du gymnase.

**ADOPTÉE**

Le maire fait la lecture d'un exemple de lettre d'appui à envoyer pour ce dossier. Les membres du comité sont d'accord pour utiliser ladite lettre.

### **3.4 Suggestion d'installer un système de lumières.**

Pour information et suivi.

L'administration municipale présente une lettre d'un citoyen qui suggère de faire installer un système de lumières à proximité de l'école La Villa des Amis afin d'accompagner le panneau de limite de vitesse permise.

Le maire mentionne que des systèmes de lumières avec batteries solaires ont été installés dans le secteur de l'école La Source pour limiter la vitesse. Il ajoute que le ministère des Transports et de l'Infrastructure est dorénavant responsable des routes dans le secteur de l'école La Villa des Amis.

**Résolution: 2025-275-CP**  
**Proposé par** Guy Basque  
**Appuyé par** Joanne Doiron

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de vérifier avec le ministère des Transports et de l'Infrastructure si la municipalité peut installer un système de lumières avec batteries solaires pour la limite de vitesse à cet endroit.

**ADOPTÉE**

**Résolution: 2025-276-CP**  
**Proposé par** Guy Basque  
**Appuyé par** Rita Benoit

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de vérifier les coûts d'un système de lumières avec batteries solaires et de revenir au comité avec cette information.

**ADOPTÉE**

### **3.5 Demande pour une entente pour la location de l'aréna municipale.**

Pour information et suivi.

L'administration municipale présente une demande de l'équipe de hockey Alpine afin de conclure une entente pour la location de l'aréna municipale pour la saison 2025-2026. Le comité est informé que la municipalité ne peut faire d'entente avec une entité qui n'est pas enregistrée comme une entité légale, comme cela semble être le cas pour l'équipe Alpine.

Un membre du comité demande à l'administration municipale d'informer l'équipe Alpine qu'elle doit être enregistrée afin de signer une entente avec la municipalité. L'administration municipale répond qu'elle contactera l'équipe Alpine pour l'informer et pour vérifier d'autres particularités pour procéder à une entente. L'administration municipale fera un suivi de ce dossier avec le comité dès que possible.

### **3.6 Demande de participation financière de la MRT pour 2026.**

Pour information et suivi.

L'administration municipale présente une demande du Centre Socioculturel Académie Sainte-Famille qui sollicite l'appui financier de la municipalité pour l'année 2026. Le comité est informé d'une augmentation de 15 % pour les loyers des organismes à but non lucratif hébergés dans l'Académie Sainte-Famille, soit la Société culturelle des Tracadilles, le Musée historique de Tracadie, la Légion Royale Canadienne de Tracadie, Généalogie Tracadie et Regroupement Patrimoine et Mieux-Être.

**Résolution: 2025-277-CP**  
**Proposé par** Chantal Mazerolle  
**Appuyé par** Rita Benoit

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale d'ajouter l'augmentation de 15% au budget 2026.

**ADOPTÉE**

**4. AUTRES**

Aucun.

**5. DOSSIERS POUR DISCUSSIONS À HUIS CLOS**

**Résolution: 2025-278-CP**  
**Proposé par** Dianna May Savoie  
**Appuyé par** Guy Basque

QUE le conseil se réunisse en huis clos conformément à l'article 68 de la Loi sur la gouvernance locale.

**ADOPTÉE**

**5.1 Article 68(1) c) Questions de renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières pour une personne ou pour le gouvernement local ou qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises.**

Le présent point est discuté sans la présence du public en conformité avec l'article 68(1) c) Questions de renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières pour une personne ou pour le gouvernement local ou qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises.

**5.2 Article 68(1) d) Questions de l'acquisition ou de la disposition projetée ou en cours de biens-fonds.**

Le présent point est discuté sans la présence du public en conformité avec l'article 68(1) d) Questions de l'acquisition ou de la disposition projetée ou en cours de biens-fonds.

**5.3 Article 68(1) g) Questions de litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local.**

Le présent point est discuté sans la présence du public en conformité avec l'article 68(1) g) Questions de litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local.

**Résolution: 2025-284-CP**  
**Proposé par** Dianna May Savoie  
**Appuyé par** Guy Basque

QUE le huis clos cesse.

**ADOPTÉE**

**6. LEVÉE DE LA RÉUNION**

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Pierre Morais propose que la réunion soit levée à 9h03 approximativement.

---

Jean-Paul Loyer, Greffier adjoint